

Décision portant sur l'assainissement et l'octroi d'allègements concernant l'aérodrome militaire de Sion

Communes d'Ardon, Les Agettes, Conthey, Nendaz, Salins, Savièse, Sion, Vétroz, Veysonnaz, Vex

du 31 août 2001

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a refusé la demande d'octroi d'allègements de l'Office fédéral des exploitations des Forces aériennes (OFEFA), 8600 Dübendorf, du 16 mars 2001. Elle a demandé à l'OFEFA d'examiner et de proposer d'autres mesures d'assainissement d'ici fin juin 2002 au plus tard. Pour l'instant, le DDPS n'a obligé personne à exécuter des mesures d'isolation acoustique.

Notification

La décision sera adressée directement aux parties concernées. La décision sera également publiée dans la Feuille fédérale et dans le Bulletin officiel. En outre, la décision sera à disposition pour consultation auprès du Service des transports, rue des Cèdres 11, 1951 Sion, du 4 septembre au 4 octobre 2001, pendant les heures d'ouverture.

Voies de recours

Un recours de droit administratif peut être interjeté contre la présente décision auprès du Tribunal Fédéral, 1000 Lausanne 14, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 97 OJ¹).

4 septembre 2001

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports

¹ Loi fédérale sur l'organisation judiciaire (RS 173.110)

Décision portant sur l'assainissement et l'octroi d'allégements concernant l'aérodrome militaire de Sion. Communes d'Ardon, Les Agettes, Conthey, Nendaz, Salins, Savièse, Sion, Vétroz, Veysonnaz, Vex

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	35
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.09.2001
Date	
Data	
Seite	4467-4467
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 620

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.